

### Pour la protection des joueurs de hockey

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, annonçait récemment que les casques de hockey vendus après le 1er janvier devront être conformes aux normes de sécurité établies par le règlement d'application de la Loi sur les produits dangereux. Après cette date, il sera interdit de vendre, annoncer ou importer au Canada des casques qui ne sont pas conformes à ces normes.

“Depuis dix ans, il s'est fait des progrès remarquables dans la mise au point de casques protecteurs pour le hockey et d'autres sports, a déclaré M. Gray. Le ministère a suivi ces progrès avec beaucoup d'intérêt. Il existe d'excellents casques sur le marché aujourd'hui, mais il y en a qui n'assurent pas la protection nécessaire, bien qu'il soit souvent difficile de distinguer les bons des moins bons à première vue. Nous voulons nous assurer que chaque casque de hockey soit à la hauteur de sa tâche.”

Avec la collaboration de l'industrie, d'entraîneurs et de médecins spécialistes, l'Association canadienne de normalisation a élaboré les normes qui constituent les bases du règlement. L'Association a également mis au point des tests destinés à déterminer si les produits sont conformes aux normes.

M. Gray ajoute que les normes en

question ne sont qu'un premier pas et que les études se poursuivront en vue d'élaborer un règlement encore plus sévère – au besoin – afin que les jeunes hockeyeurs jouissent de la meilleure protection possible.

“Les casques protecteurs sont obligatoires dans toutes les ligues relevant

de l'Association canadienne de hockey amateur (ACHA), a poursuivi M. Gray. Mais j'espère que les joueurs de tous âges dans toutes les ligues de hockey voudront profiter de la protection que ces casques leur assurent en les portant toujours lorsqu'ils sont sur la glace.”



Photo: Colin Price Features

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, aide Gérald Rayner (à droite) à mettre un casque protecteur qui répond aux normes de sécurité établies pour les casques de hockey et qui furent annoncées

récemment dans le règlement d'application de la Loi sur les produits dangereux. Le casque que porte Graham (au centre), le frère de Gerald, a aussi subi le test avec succès. Le règlement entrera en vigueur dès le 1er janvier.

### Nouvel organisme de direction en matière d'éducation

Un nouvel organisme – appelé l'Ontario Council for Leadership in Educational Administration – a été mis sur pied grâce à une subvention donnée par la fondation W. K. Kellogg à l'Ontario Institute for Studies in Education (OISE) expressément à cette fin.

Le projet de ce nouveau conseil a été mis au point par l'OISE et l'Ontario Association of Education Administrative Officials (OAEAO). Les écoles d'arts et métiers, le ministère de l'Éducation et les universités ontariennes offrent un programme d'études supérieures en éducation participent également à ce projet. L'an dernier, un projet pilote de six ateliers destinés aux surveillants su-

périeurs a été présenté par l'OISE, l'OAEAO et le ministère de l'Éducation de l'Ontario afin de mettre à l'épreuve cette idée. Ces ateliers ont donné de si bons résultats qu'il a été décidé d'étendre ces activités par l'intermédiaire d'un conseil.

L'OCLEA compte implanter un programme d'ensemble qui intéresse les responsables de l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire et au niveau des collèges communautaires. Il y est prévu plusieurs ateliers annuels donnés sur place et destinés aux leaders du monde de l'éducation, des services systématiques de centralisation, de cueillette et de recherche des données, et la mise sur pied de groupes d'études formés de praticiens et de professeurs et

visant à améliorer les programmes d'études supérieures en administration scolaire dans les universités ontariennes. Le conseil entreprendra en outre des programmes conjoints de recherche et d'application en administration scolaire et mettra sur pied des groupes d'étude mixtes chargés d'établir de nouveaux choix de politiques en matière d'éducation. Il est aussi prévu des moyens de faire connaître les activités du conseil aux personnes et organismes intéressés, non seulement dans tout le Canada mais aussi à l'échelle internationale.

Les fondateurs espèrent que ce nouveau conseil pourra servir de modèle pour la formation d'associations semblables dans d'autres provinces.